

	Nombre d'enfants du foyer	REVENUS FISCAUX DE REFERENCE ANNUELS	
1	1 enfant	De 0 à 2 500 €	1,00 €
	2 enfants	De 0 à 3 000 €	1,00 €
	3 enfants	De 0 à 4 000 €	1,00 €
	4 enfants	De 0 à 4 500 €	1,00 €
	5 enfants	De 0 à 5 000 €	1,00 €
2	1 enfant	De 2 501 € à 11 912 €	1,75 €
	2 enfants	De 3 001 € à 12 780 €	1,75 €
	3 enfants	De 4 001 € à 13 986 €	1,75 €
	4 enfants	De 4 501 € à 13 986 €	1,75 €
	5 enfants	De 5 001 € à 13 986 €	1,75 €
3	1 enfant	De 11 913 € à 14 709 €	2,47 €
	2 enfants	De 12 781 € à 16 090 €	2,47 €
	3 enfants et +	De 13 987 € à 17 608 €	2,47 €
4	1 enfant	De 14 710 € à 17 506 €	2,61 €
	2 enfants	De 16 091 € à 19 400 €	2,61 €
	3 enfants et +	De 17 609 € à 21 230 €	2,61 €
5	1 enfant	De 17 507 € à 20 303 €	2,76 €
	2 enfants	De 19 401 € à 22 710 €	2,76 €
	3 enfants et +	De 21 231 € à 24 852 €	2,76 €
6	1 enfant	De 20 304 € à 23 100 €	2,90 €
	2 enfants	De 22 711 € à 26 020 €	2,90 €
	3 enfants et +	De 24 853 € à 28 474 €	2,90 €
7	1 enfant	De 23 101 € à 25 897 €	3,04 €
	2 enfants	De 26 021 € à 29 330 €	3,04 €
	3 enfants et +	De 28 475 € à 32 096 €	3,04 €
8	1 enfant	De 25 898 € à 28 694 €	3,18 €
	2 enfants	De 29 331 € à 32 640 €	3,18 €
	3 enfants et +	De 32 097 € à 35 718 €	3,18 €
9	1 enfant	De 28 695 € à 31 491 €	3,30 €
	2 enfants	De 32 641 € à 35 950 €	3,30 €
	3 enfants et +	De 35 719 € à 39 340 €	3,30 €
10	1 enfant	De 31 492 € à 34 288 €	3,47 €
	2 enfants	De 35 951 € à 39 260 €	3,47 €
	3 enfants et +	De 39 341 € à 42 962 €	3,47 €
11	1 enfant	De 34 289 € à 37 085 €	3,61 €
	2 enfants	De 39 261 € à 42 570 €	3,61 €
	3 enfants et +	De 42 963 € à 46 584 €	3,61 €
12	1 enfant	De 37 086 € à 39 889 €	3,76 €
	2 enfants	De 45 571 € à 45 879 €	3,76 €
	3 enfants et +	De 46 585 € à 50 210 €	3,76 €
13	1 enfant	A partir de 39 890 €	3,90 €
	2 enfants	A partir de 45 880 €	3,90 €
	3 enfants et +	A partir de 50 211 €	3,90 €

Aujourd'hui 16 familles restent éligibles à la cantine à 1 €.

Pour les 17 familles (20 enfants) qui ne seraient désormais éligibles à la tranche 2, sur la base d'un repas par jour scolaire pris, soit 138 repas par an, le surcoût sera de :

0,75 € de plus, soit 103,50 € / an / famille et 1 759,50 € au total

Vu l'avis favorable de la commission « enfance-jeunesse » du 26 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » du 27 novembre 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** la grille tarifaire ci-dessus, avec la mise à jour des revenus et la création d'une nouvelle tranche à 1,75 €, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **VALIDE** la mise en place d'un accompagnement spécifique par la commune pour les familles de Pont-l'Abbé, en raison du terme du dispositif de l'État « cantine à 1 € ». Cette mesure particulière serait alors prise en charge par le CCAS, sur la base d'un différentiel de 0,75 € par repas, représentant un coût annuel estimé à environ 1 800 €.

Fait à Pont l'Abbé le 18 décembre 2025

Délibération certifiée exécutoire par le Maire,

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ



Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
LE GUEN Éric	X		
CHOLET Caroline	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
GUÉGUEN Viviane	X		
MOTREFF Laurent	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TANGUY Jacques	X		
BRAULT Annie	X		
MORVEZEN Mireille	X		
CRÉDOU Gérard	X		
RICHARD Jean-Luc		X	POUVOIR à Stéphane LE DOARÉ
DEFACQ Marc	X		
DIONISI Michelle		X	POUVOIR à Olivier ANSQUER
DRÉAU Valérie	X		
WILLIEME Patricia		X	
HELIAS Fabienne	X		
DURAND David	X		
ANSQUER Olivier	X		
COSSEC Sophie	X		
HIRIART Yann	X		
SCHOCK Thibaut	X		
BEAUSSART Marie	X		
MARCHAL Émilie	X		
LEMARIÉ Bernard	X		
LE LOC'H Frédéric	X		
CANEVET Yves	X		
BLANCHET Véronique		X	POUVOIR à Laurent CAVALOC
CAVALOC Laurent	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Pouvoirs : 3

Étaient également présents :

Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services

Hervé Jacq, Conseiller aux Décideurs Locaux - SGC de DOUARNENEZ

Aurélien Larnicol, assistante de direction